



### Fonctionnement du service :

Le restaurant scolaire du collège est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi.  
Pour y déjeuner, les élèves doivent être demi-pensionnaires. L'adhésion à la demi-pension est valable pour l'année scolaire. **La facturation est forfaitaire et au trimestre.**

Les élèves externes peuvent être admis à titre exceptionnel au restaurant scolaire, sur accord du chef d'établissement. Dans ce cas, un ticket repas élève doit être acheté à l'intendance au préalable. Il doit impérativement être déposé lors du passage au self.

### Les tarifs

#### Forfait demi-pensionnaire 4 jours

Trimestre	montant trimestriel
du 08/01/18 au 31/03/18	139,32 €
du 01/04/18 au 07/07/18	145,80 €
du 01/09/18 au 21/12/18	181,44 €
Total annuel	466,56 €

### Les différentes aides

#### Bourses nationales et départementales

Des bourses nationales peuvent vous être attribuées pour l'année scolaire, en fonction de vos ressources. Les élèves du Calvados peuvent également bénéficier de bourses attribuées par le département. Un dossier de demande unique sera remis à chaque élève de 6<sup>ème</sup> à la rentrée. **Même si vous pensez ne pas y avoir droit, il est important de déposer un dossier car les barèmes évoluent chaque année.**

#### Fonds social

Des aides peuvent être attribuées dans le cadre de l'aide d'Etat au titre du Fonds social, pour toute difficulté financière ponctuelle liée à la scolarité de votre enfant. Dans ce cas, il convient de contacter Mme JOSSERAN, assistante sociale du collège présente le mercredi et le jeudi, afin de constituer votre demande.

**Pour toute autre question concernant la restauration, merci de vous adresser au service intendance du collège.**